

Avis de publicité suite à une manifestation d'intérêt spontanée
(art. L2122-1-4 du CG3P)

Date de publication : 31/05/2024

Date limite de manifestation des intérêts : 14/06/2024

Supports de publication

- Site internet

Nom et adresse de l'entité compétente

ASF
Direction Régionale Languedoc-Roussillon
Service Clientèle et communication
CS 60605 11785 Narbonne cedex

Nom et adresse de l'entité à contacter

ASF
Direction Régionale Languedoc-Roussillon
Service Clientèle et communication
CS 60605 11785 Narbonne cedex
Contact : Mme DIAZ Loriane - loriane.diaz@vinci-autoroutes.com

ASF a été sollicitée pour :

➤ La mise à disposition d'un emplacement de 30 m² sur l'aire de Mèze de l'autoroute A9, commune de Mèze, afin d'y positionner un camion de vente, pour exercer une activité de vente et de dégustation de coquillages de l'étang de Thau et dérivés (huîtres, moules, palourdes, escargots, tielles, crevettes et autres produits de la mer en fonction des saisons). Seront également proposés des plats d'huîtres et moules gratinées à consommer sur place.

Durant la période suivante : du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Les jours et horaires d'ouverture envisagés sont les suivants :

- Du 1^{er} janvier au 31 mai : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
- Du 1^{er} juin au 31 août : du lundi au vendredi de 11h à 18h
- Du 1^{er} septembre au 31 décembre : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h

Il est procédé au présent avis de publicité au titre de l'article L2122-1-4 Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P). Si aucun opérateur économique ne se manifeste dans le cadre de de cet avis, l'emplacement pourra être attribué à la personne morale ou physique ayant initialement manifesté son intérêt.

ASF, en tant que concessionnaire d'un réseau autoroutier de l'Etat, est autorisée à consentir à des tiers des autorisations d'occupation du Domaine Public Autoroutier Concédé (ci-après « DPAC »).

L'autorisation, sera délivrée à titre précaire et révocable, et n'entraînera pas la création de droits réels au bénéfice de l'occupant.

Désignation du « Terrain » à occuper

- Adresse : Aire de Mèze, Autoroute A9, 34140 Mèze
- Superficie 30 m²
- Vue aérienne de l'emplacement ci-après

Durée de l'occupation

La durée d'autorisation minimale d'occupation du terrain sera de 1 an. Les conditions de renouvellement seront élaborées avec l'occupant dans le respect des dispositions de l'article L. 2122-2 du CG3P.

Redevance

Le montant de redevance d'occupation de la dépendance du domaine public en cause est fixé conformément aux dispositions des articles L2125-1 et suivants du CG3P.

Dossier de candidature : Lettre de motivation précisant le projet similaire envisagé
KBIS
Attestation d'assurance

